



Versailles, le 28 juillet 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Situation d'alerte pour les prélèvements d'eau dans la majorité des communes du département des Yvelines et situation de vigilance sur le reste du département**

Compte tenu du déficit de pluies de juin et juillet et des températures élevées persistantes, la situation hydrologique se dégrade dans le département. La sécheresse des sols s'accroît et les débits des petites rivières sont faibles. Une sévérité accrue de cet étiage est à prévoir au cours de l'été.

Des mesures de restriction pour les prélèvements d'eau ont été mises en place par l'arrêté préfectoral n° SE 2015-000145 du 27 juillet 2015.

Les communes de la zone 3 du département (voir carte ci-après) sont placées en situation d'alerte.

Dans cette zone, les principales mesures applicables concernent :

- des limitations horaires d'arrosage et d'irrigation ;
- des restrictions pour le lavage des véhicules, terrasses, voiries et façades ;
- des restrictions pour le remplissage des piscines et plans d'eau ;
- la fermeture de l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert.

Dans le reste du département (zones 1 et 2), placé en position de vigilance, il est recommandé à tous les citoyens d'éviter d'arroser les jardins d'agrément, les pelouses et espaces verts dans la journée, ainsi que les golfs (sauf greens), de ne pas laver les voitures et de réduire autant que possible leur consommation d'eau personnelle.

Chacun doit être vigilant et faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieuse pour tous les usagers.

L'ensemble des mesures applicables est consultable sur le site *PROPLUVIA* ([www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr)). L'arrêté de restrictions des usages de l'eau est également disponible dans chaque mairie du département des Yvelines.

Les mesures pourront être renforcées et étendues si la situation l'exige ; à l'inverse, elles seront levées progressivement lorsque la situation s'améliorera durablement.



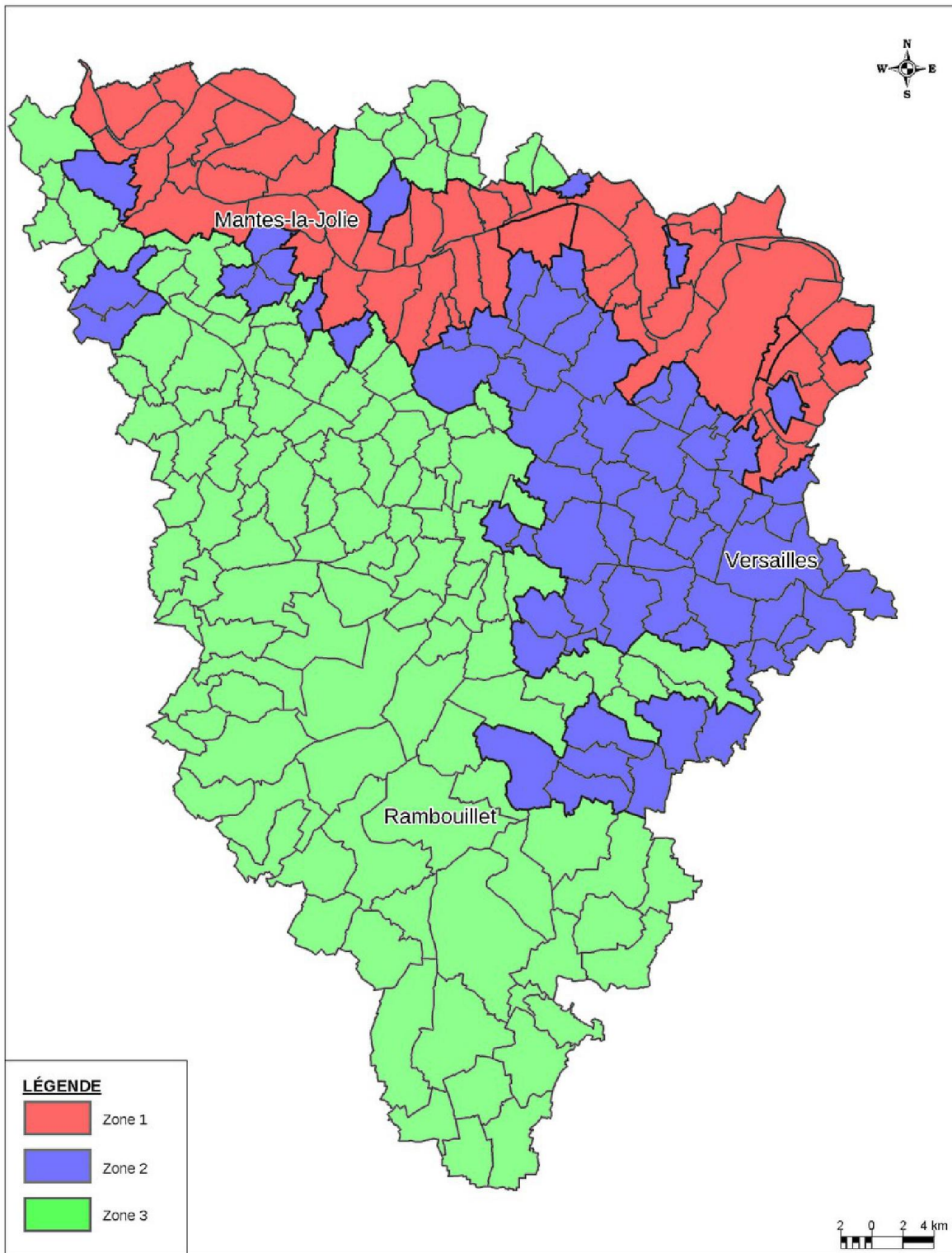
1

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22

[pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr) – [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

# Zonage relatif à la gestion de la sécheresse dans le département des Yvelines



**LÉGENDE**

- Zone 1
- Zone 2
- Zone 3



|                            |                         |                    |
|----------------------------|-------------------------|--------------------|
| Source des données : DDT78 | Réalisation : DDT78/ SE |                    |
|                            | Date : 18/04/2012       | Échelle 1: 320 000 |

Les services de l'État dans le département des Yvelines

Contacts

Sites de la région

recherche ok